



ÉDITO

e projet de territoire fixe un cap pour notre avenir commun.



Yannick MorezPrésident de la communauté de communes Sud Estuaire

Il aborde des enjeux qui sont très liés les uns aux autres : comment préserver et valoriser notre environnement, quelle nature donner à notre développement économique, comment créer les conditions d'une bonne qualité de vie pour nos habitants...

Il pose les grands axes de notre développement, abordés au travers d'actions pour certaines déjà engagées, pour d'autres encore en réflexion.

La crise sanitaire, économique et sociale que nous traversons a évidemment éclairé notre réflexion : sur le court et moyen termes pour apporter les soutiens les plus opportuns à nos habitants et nos entreprises ; sur le long terme également car cette crise interroge le modèle de société que nous voulons promouvoir.

Ce projet de territoire constitue ainsi une feuille de route vers l'horizon 2026, au service de la future réussite de notre action publique.

Je remercie très chaleureusement les élus, les habitants et tous les partenaires ayant participé à son élaboration.

UN OUTIL QUI A DU SENS

UN PROJET DE TERRITOIRE, POUR QUOI FAIRE ?

Notre projet de territoire fixe les priorités stratégiques de notre développement pour les années à venir (2020-2026), selon une analyse et une vision partagées par les élus de la communauté de communes et les six communes qui la composent.

Il met en cohérence les actions à mener dans de nombreux domaines, favorise la mutualisation des moyens et évite le gaspillage des ressources. Il permet aux élus, agents, acteurs locaux... et à tous les habitants investis dans l'animation du territoire de travailler en complémentarité. De faire ensemble pour mieux vivre ensemble.

La communauté de communes assure ici le pilotage du projet, elle sert de catalyseur des énergies et politiques locales, pour mettre en œuvre nos ambitions communes en réelle complémentarité avec tous les acteurs du territoire.

LE FRUIT D'UN TRAVAIL COLLABORATIF

Ce projet de territoire est le résultat d'une démarche très concertée, menée sur près d'un an et demi. Il a donné lieu à une implication importante de l'ensemble des élus du territoire, à travers des temps de rencontres individuelles, des forums collectifs, des ateliers thématiques de travail... Il a été enrichi d'enquêtes auprès des habitants, et de nombreux acteurs locaux ou partenaires institutionnels y ont été associés, dont le Conseil de développement Sud Estuaire (espace de dialogue entre la société civile, les élus locaux et les citoyens de la communauté de communes).

Pour l'élaboration de ce projet de territoire, la CCSE a été accompagnée par trois cabinets spécialisés : Nouveaux Territoires Consultants, Anater sur le volet social et éducatif, et Public Avenir sur le volet financier.

ET APRÈS?

Ce projet de territoire n'est pas un carcan. Il détermine un socle qui sera enrichi tout au long des prochaines années. Il fixe un cap mais devra se nourrir des contributions de chacun, pour l'enrichir et le faire vivre. Nous l'envisageons ainsi comme un processus de travail et d'animation locale, comme une invitation structurée à l'action et à la mobilisation de chacun.



UN TERRITOIRE EN TRANSITION



NOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « SUD ESTUAIRE »

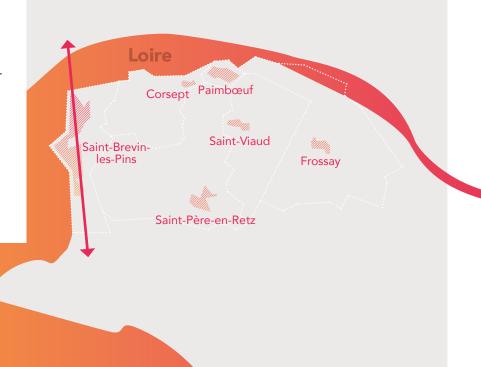
- ... existe depuis plus de 20 ans
- ... est un territoire ouvert sur l'estuaire de la Loire et le Pays de Retz
- ... bénéficie de sa proximité avec la métropole nazairienne, et, dans un degré moindre, avec la métropole nantaise
- ... associe les pôles urbains de Saint-Brevin et Paimbœuf à des communes et cœurs de bourg plus « ruraux » (Corsept, Frossay, Saint-Pèreen-Retz et Saint-Viaud)
- est riche de ses espaces naturels, ses paysages et zones humides
- gère des projets en concertation avec des intercommunalités voisines

DES CHANGEMENTS IMPACTENT LE TERRITOIRE DANS SON ENSEMBLE

- Trois fortes dynamiques influent le développement de Sud Estuaire :
 - ... l'attractivité du littoral
 - ... la diffusion périurbaine de Nantes et Saint-Nazaire
 - ... des mouvements internes au territoire
- L'évolution démographique, résidentielle et sociale du territoire est disparate d'une commune à l'autre
- Le pôle urbain de Saint-Brevin est reconnu pour son attractivité, mais son extension est limitée de fait par son implantation sur le littoral
- L'urbanisation du territoire atteint ses limites, avec de faibles disponibilités foncières

6 COMMUNES
30 575 HABITANTS
60 000 HABITANTS L'ÉTÉ
17 618 LOGEMENTS





LES GRANDS PRINCIPES

GUIDANT LE PROJET DE TERRITOIRE



Anticiper l'avenir

Plutôt que de les subir, nous devons accompagner les flux et transformations à l'œuvre sur notre territoire. Notre communauté de communes doit démontrer qu'elle n'est pas qu'une localité située « entre Saint-Nazaire et Nantes », « aux portes de la métropole nazairienne », ou encore « à proximité du littoral ». Elle doit inventer sa propre attractivité, basée sur ses indéniables atouts. Elle doit poursuivre un modèle social et économique qui lui soit propre, pour maîtriser son développement et préserver ses ressources. Elle doit affirmer son identité - à la fois estuarienne et rurale, balnéaire et atlantique - de territoire qui n'est pas seulement un lieu d'habitat mais un réel cadre de vie choisi, un espace pour travailler, grandir, se ressourcer et s'épanouir, propice aux aspirations de ses habitants.



La transition écologique en fil rouge

Notre territoire exerce une pression démographique sur ses ressources naturelles; et son positionnement estuarien et littoral lui attribue des responsabilités et vulnérabilités spécifiques. S'engager pour la transition s'impose de fait comme un enjeu au cœur de notre projet de territoire. Nos impacts environnementaux et énergétiques doivent donc être pensés dans chacun de nos champs d'actions, pour mieux répondre aux défis d'un développement équilibré, local, écologique et solidaire. Notre « Plan climat-air-énergie territorial » fixe en outre des axes pour améliorer notre résilience au changement climatique et mieux maîtriser notre énergie.



Notre diversité est une richesse

Notre territoire présente une structure singulière, associant les polarités urbaines de Saint-Brevin et Paimbœuf avec des communes plus « rurales » (Corsept, Frossay, Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud). Ces dernières sont néanmoins dotées des cœurs de bourgs qui ont la taille critique suffisante pour développer des activités et services s'inscrivant dans des logiques de proximité. Notre projet de territoire porte ainsi la volonté de valoriser cette diversité entre villes centre, urbaines, littorales, rurales... et d'asseoir notre développement commun sur la dynamisation de leurs pôles de proximité.



Tisser un maillage du territoire

Nous souhaitons structurer et nourrir

des continuités entre les différents bassins de vie du territoire pour y favoriser une plus grande cohésion sociale mais aussi pour donner à l'ensemble de nos citoyens, quelle que soit leur localisation, un accès à une offre de services publics plus performante. Tisser un tel maillage fort entre nos différents pôles urbains implique de répartir nos ressources et prestations publiques de façon équilibrée, et dès lors de penser les parcours de vie, logement et mobilité des habitants à l'échelle intercommunale.



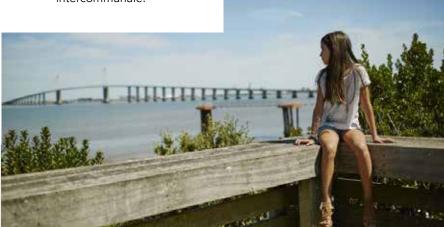
Ensemble on va

Ce projet de territoire définit les modalités de collaboration et de mutualisation des moyens entre communes et intercommunalité, pour une action publique locale plus solidaire et efficiente. Chaque collectivité s'engage dans des objectifs communs et sait à quel niveau elle doit intervenir. L'intercommunalité joue ici le rôle de structure ressource et doit développer des fonctions stratégiques (veille, débats, prospective...). Elle doit promouvoir l'interconnaissance des territoires et le partage d'expériences entre élus et techniciens, pour alimenter et faire vivre notre projet commun.



Susciter l'implication de tous

Notre projet de territoire encourage la mobilisation de tous les acteurs (citoyens, associations, entreprises...) qui, par leurs engagements et leurs actions, contribuent à la valorisation du territoire, au cadre et à la qualité de vie de chacun. Il s'agit de porter toujours plus avant une politique d'animation ambitieuse, en étant à l'écoute des besoins et en accompagnant les initiatives locales, dans un souci d'intérêt général et de responsabilité sociale.



NOS 7 AXES

D'ACTION PRIORITAIRES

Prof Jet de territoire

otre projet de territoire s'articule autour de sept grandes priorités, avec chacune leurs pistes d'actions concrètes pour répondre à ces enjeux à l'horizon 2026.

AXE 1

PRÉSERVER ET
VALORISER NOTRE
ENVIRONNEMENT ET
NOS RESSOURCES

AXE 2

ENTREPRENDRE

- Page 10 -

AXE 3

DÉVELOPPER UN TOURISME PATRIMONIAL ET ITINÉRANT

- Page 12 -

AXE 4

FAIRE BATTRE NOS CŒURS DE VILLE

- Page 14 -

AXE 5

BIEN GRANDIR

- Page 16 -

AXE 6

PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER

- Page 18 -

AXE 7

BIEN VIVRE ENSEMBLE

- Page 20 -

PRÉSERVER ET VALORISER NOTRE ENVIRONNEMENT ET NOS RESSOURCES

 résidentielle, économique et touristique de notre territoire exerce de fortes pressions sur nos ressources et notre environnement. Pour mieux les protéger et les valoriser, nous devons mieux les connaître et en organiser une gestion globale. Pour contribuer à faire évoluer les pratiques, nous devons sensibiliser davantage mais aussi montrer l'exemple dans notre gestion des services et équipements publics.

BUDGET

16 437 052 €

Investissement : 14 560 252 €

Fonctionnement : 1 876 800 €

Territoire d'eau, situé entre l'océan et l'estuaire de la Loire, et bordé de marais, la communauté de communes Sud Estuaire assure la gestion des milieux aquatiques et la protection contre les inondations

LA RESSOURCE EN EAU ET LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectifs

- Accentuer nos efforts sur la connaissance, l'entretien, la restauration des milieux
- Restructurer la gestion globale de l'eau

Actions à mener

- un investissement important dans l'assainissement collectif (12 M€ de travaux sur 5 ans)
- de nouveaux moyens alloués à la gestion des cours d'eau, boisements de berges et milieux aquatiques, dont la création d'un poste de technicien
- une stratégie de gestion des eaux pluviales et son programme de travaux associés définis par un schéma directeur, pour mieux préserver l'environnement et prévenir les inondations



LES QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES

Objectifs

- Mieux accompagner habitants et professionnels vers la sobriété énergétique
- Donner l'exemple en améliorant la performance énergétique des équipements publics
- Promouvoir le développement des énergies renouvelables

- mise en place d'une plateforme d'accompagnement pour la rénovation énergétique : sensibilisation, information, mobilisation des dispositifs d'aide
- mise en œuvre des objectifs listés au Plan climat-air-énergie territorial (PCAET)*, animé par un chargé de mission à temps plein







LA GESTION DES DÉCHETS

Objectifs

- Sensibiliser à la diminution des déchets ménagers
- Soutenir le développement de filières de valorisation et de réemploi

- signalétique revue pour améliorer le tri dans les
 4 déchèteries existantes, construction d'une nouvelle plateforme de déchets verts à Saint-Brevin-les-Pins
- mise en œuvre des actions listées au Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)**, animé par un chargé de mission à temps plein







ENTREPRENDRE

I ancrage de notre territoire au bassin — d'emploi de Saint-Nazaire, et dans une moindre mesure à celui de la métropole nantaise, constitue un atout que nous devons valoriser. Mais pour préserver notre qualité de vie et garder la maîtrise d'un territoire « à taille humaine », nous souhaitons aussi tisser un véritable écosystème d'entreprises locales offrant des prestations de proximité, en nous appuyant notamment sur la dynamique des centresbourgs et une animation économique du territoire renforcée.

BUDGET

1 829 000 €

dont

Investissement : 1 464 000 € Fonctionnement :

365 000 €

L'OFFRE D'ACCUEIL DES ENTREPRISES

Objectifs

- Poursuivre la requalification de nos zones d'activité et en améliorer les services
- Accompagner l'évolution des entreprises en développant une offre immobilière dans une logique de parcours
- Soutenir avec les communes le développement de l'immobilier tertiaire en centres-bourgs

Actions à mener

- travaux d'aménagements dans les zones d'activité économique (signalétique, espaces verts, voirie...)
- appui aux communes pour la mise à disposition et l'animation en réseau d'une offre tertiaire innovante : bureaux partagés pour les TPE, espaces de télétravail...
- une meilleure coordination des politiques d'urbanisme menées par les communes et du développement économique piloté par Sud Estuaire
- une réflexion sur la création d'une pépinière d'entreprises à l'horizon 2024

LE SOUTIEN AUX ENTREPRENEURS ET AUX ENTREPRISES

Objectifs

- Proposer un soutien ciblé et individuel aux petites entreprises en création ou en développement
- Promouvoir et accompagner la mise en réseau des entreprises

- des aides directes aux entreprises importantes sur 2021 et 2022 (accompagnement post-covid)
- le développement de partenariats avec les collectifs et réseaux d'entreprises







LA PROMOTION **ET L'ANIMATION ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE**

- Promouvoir les métiers, favoriser l'accès à la formation et à l'emploi
- Répondre aux besoins de recrutement des entreprises
- Développer une offre résidentielle ciblée pour l'accueil de jeunes salariés et de travailleurs saisonniers

Actions à mener

- des partenariats accrus avec les acteurs locaux de l'emploi et de la formation : Région, Pôle Emploi, Mission locale, organisme de formation, agences d'intérim...
- la création de la résidence Habitat Jeunes à Saint-Brevinles-Pins, Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud

À PARTIR DE 2022, CRÉATION D'UN 1/2 POSTE DE CHARGÉ D'ANIMATION ET INGÉNIERIE ÉCONOMIQUE POUR ŒUVRER SUR L'ENSEMBLE DE CES CHANTIERS.



 Contribuer à l'émergence et au développement de filières porteuses comme :

LA STRUCTURATION

DE FILIÈRES LOCALES

- les circuits courts alimentaires,
- l'économie circulaire,
- l'économie de service, dont la culture et le tourisme,
- l'économie de la rénovation, notamment énergétique...

- développer nos partenariats avec les acteurs économiques et institutionnels engagés
- dans ces filières qui s'inscrivent dans une logique de proximité







DÉVELOPPER UN TOURISME PATRIMONIAL ET ITINÉRANT

e Sud Estuaire attire pour son authenticité, ses paysages variés et son relief accessible au plus grand nombre. Depuis 2019, une nouvelle marque touristique valorise Saint-Brevin et le littoral comme locomotive de notre rayonnement. Il s'agit aujourd'hui de s'engager plus avant dans la mise en œuvre d'un projet touristique commun et fédérateur, en jouant sur la complémentarité des communes et des facteurs d'attractivité de l'ensemble de notre territoire.

LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET NATUREL

Objectifs

- Recenser nos patrimoines paysagers et bâtis pour mieux les valoriser
- Aménager et interpréter certains sites ou zones remarquables
- Mettre en réseau les initiatives en matière d'offres et itinéraires du patrimoine

Actions à mener

- l'aménagement et l'animation de sites touristiques, pour mieux séduire et sensibiliser les visiteurs
- un nouveau dispositif (fonds de concours) de coopération entre intercommunalité et communes en matière de valorisation du patrimoine local

L'ITINÉRANCE DOUCE

Objectifs

- Valoriser sur notre territoire les itinéraires cyclo-touristiques nationaux (en particulier la Loire à Vélo)
- Aménager des réseaux complémentaires de mobilités douces pour attirer et fidéliser les clientèles touristiques de l'itinérance
- Développer des parcours touristiques « multimodaux » (combinant différents modes de transport)
- Développer l'itinérance nautique en s'appuyant sur les ressources du territoire : téléski à Saint-Viaud, aviron et kayak à Frossay, club voile à Paimboeuf ; voile, char à voile et kite à Saint-Brevin

Actions à mener

- des travaux d'aménagement du point d'arrivée et départ de la Loire à Vélo
- le développement de nouvelles liaisons cyclables, selon les priorités définies par le schéma directeur des modes doux*





Un schéma directeur des modes doux est une feuille de route qui définit les aménagements et investissements à mener sur un territoire pour favoriser les modes de transports sans moteurs, ne générant pas de pollution ou de gaz à effet de serre.



LES ÉVÉNEMENTS ET TEMPS FORTS

Objectifs

- Organiser et coordonner les réseaux d'animation et d'initiatives du territoire
- Développer notre offre évènementielle pour augmenter l'attractivité du territoire
- Valoriser les circuits courts
- Initier et mettre en œuvre le projet culturel de territoire

Actions à mener

 le développement de nouvelles actions en lien avec des événementiels (par exemple un projet de résidences d'artistes en 2021) grâce à une enveloppe budgétaire supplémentaire Le **tourisme itinérant** au moyen de mobilités douces (à pied, à vélo, à cheval, en kayak, en bateau à voile...) s'inscrit dans une logique de slow tourisme (prendre le temps de voyager) et bien entendu, de tourisme durable.

Il représente un véritable levier de croissance pour l'économie locale.

BUDGET

SONT LA VALORISATION DU

PATRIMOINE, L'ITINÉRANCE

DOUCE, ET L'ÉVÉNEMENTIEL.

260 000 €

Investissement : 70 000 €

Fonctionnement : 190 000 €





FAIRE BATTRE NOS CŒURS DE VILLE

os politiques d'habitat et de renouvellement urbain sont à mener de façon collégiale sur l'ensemble du territoire. Elles touchent tant l'aménagement des espaces publics que la diversification des offres de logements ou encore la création de nouveaux lieux d'interaction économique, humaine, culturelle... Elles doivent anticiper le développement de nos communes dans les années à venir. Elles visent à stimuler l'attractivité de nos centres-villes, à en faire des lieux de vie, d'interaction sociale et de services pour les habitants.

Les PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal) et PLH (Plan local de l'habitat) sont des documents de planification urbaine qui donnent un cadre stratégique et réglementaire commun aux futurs projets d'aménagement, pour coordonner le développement local et répondre aux enieux soécifiques d'un territoire.

programme national «Petites villes de demain», contrats départementaux «Cœur de bourg / cœur de ville»...

LA PLANIFICATION URBAINE

Objectifs

- Aménager durablement notre territoire et revitaliser nos communes
- Anticiper l'élaboration d'un PLU intercommunal et d'un nouveau plan local d'urbanisme, en travaillant sur des problématiques d'aménagement partagées
- Animer des réflexions collectives sur d'autres outils de planification mobilisables
- Identifier les secteurs ou sites à classer via des démarches de type « Site de patrimoine remarquable »

Actions à mener

- par Sud Estuaire : l'animation et la coordination de travaux sur les dispositifs contractuels proposés par l'État et le Département pour la valorisation des cœurs de bourgs* et leurs problématiques liées : espaces publics, stationnement, mobilités douces...
- par les communes lauréates : le portage de leurs « Petites villes de demain »
- une continuité des budgets consacrés à la planification urbaine et patrimoniale, notamment aux travaux sur le futur PLU intercommunal

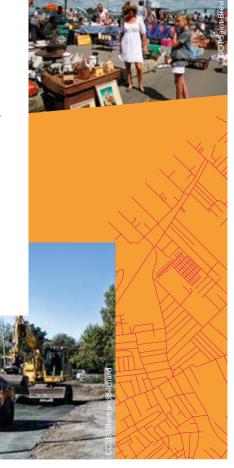
LE LIEN SOCIAL DE PROXIMITÉ

Objectifs

 Soutenir le développement de « lieux de vie » au cœur des centre-bourgs : espaces d'accueil et d'animation (accompagnement du télétravail, tiers-lieux...), mais aussi de vie sociale avec commerces, services, offre culturelle...

Actions à mener

 l'appui de Sud Estuaire aux initiatives des communes en faveur de la dynamisation de leurs centre-bourgs ou centres-villes : fond de concours ciblé, réflexions et ingénierie à mener ensemble





LE LOGEMENT

Objectifs

- Créer et porter un dispositif intercommunal d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements
- Favoriser la diversification de l'offre résidentielle pour répondre à une demande croissante (marché immobilier contraint) et aux évolutions des besoins tout au long des parcours de vie
- Coordonner la politique du logement en lien avec les communes
- Penser la production de nouveaux logements sociaux à l'échelle intercommunale
- Doter la communauté de communes d'outils permettant d'exercer ses prérogatives en matière d'attributions de logements sociaux



Actions à mener

- une prolongation du Programme d'intérêt général (PIG), permettant aux propriétaires occupants et bailleurs d'obtenir des subventions dans le cadre de leurs travaux de rénovation énergétique
- la mise en place d'une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH), ouvrant des subventions aux propriétaires occupants et bailleurs, dans le cadre de leurs travaux de rénovation énergétique mais également de maintien à domicile des personnes âgées et handicapées
- l'élaboration d'un 2nd
 Programme Local de l'Habitat,
 la mise en place d'une
 conférence intercommunale
 du logement
- l'acquisition de biens fonciers et l'accompagnement des communes et des bailleurs en vue de la création de logements sociaux ou d'accession à la propriété
- la signature de conventions d'utilité sociale (CUS) et d'un partenariat global avec les bailleurs sociaux pour définir leurs objectifs en termes de réalisation ou rénovation de logements sociaux ou d'accession à la propriété

POSTE D'INGÉNIERIE POUR ANIMER ET VALORISER LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS EN LIEN AVEC L'HABITAT.



BUDGET

818 000 €

Investissement : 650 000 €

Fonctionnement : 168 000 €

BIEN GRANDIR

es services proposés à nos habitants en matière d'enfance. jeunesse et parentalité gagneraient à être rendus plus performants, cohérents et accessibles. Les actions menées dans ces domaines par nos collectivités et leurs partenaires sont donc à rationaliser et harmoniser, dans un souci de continuité éducative et sociale. En ligne de mire : mieux informer et épauler les parents; et offrir aux enfants comme aux adolescents des temps et des lieux leur offrant les meilleures conditions pour se sociabiliser et s'épanouir.

L'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT - 0 à 6 ans

Objectifs

- Promouvoir le relais assistantes maternelles (RAM) auprès des familles, notamment sa fonction de guichet unique pour tout ce qui concerne la petite enfance
- Améliorer la gestion et les services du RAM
- Améliorer les conditions d'accueil des enfants de moins de six ans dans les espaces dédiés gérés par la communauté de communes

Actions à mener

- le « RAM » rebaptisé « relais petite enfance », pour faciliter sa reconnaissance par les familles
- la labellisation niveau 1 et 2 du relais petite enfance en matière d"accueil, information, orientation et accompagnement (AIOA)
- une organisation repensée des 3 multi-accueils (communication, modalités de réservation...) afin d'en optimiser la fréquentation
- une plus grande fréquence d'ateliers d'éveil collectifs dans les communes

LES ACCUEILS DE LOISIRS - 3 à 11 ans

Objectifs

- Mieux organiser l'accueil de loisirs des 3-11 ans, péri et extrascolaire
- Développer une offre d'accueil spécifique pour les 9-11 ans
- Renforcer la vocation sociale de ces structures, notamment en matière d'accueil d'enfants porteurs de handicap
- Mutualiser certaines actions pour plus d'efficacité

Actions à mener

- le regroupement d'accueils de loisirs sur certaines périodes de vacances scolaires selon la fréquentation
- la mise en place de tarifs progressifs, proportionnels aux revenus des familles
- la formation d'animateurs à l'encadrement d'enfants porteurs de handicap, et une meilleure communication auprès des familles sur ce sujet
- l'harmonisation du fonctionnement des 2 clubs préados communautaires (projets d'animation partagés, communication renforcée)

Le RAM, rebaptisé « relais petite enfance », est un lieu de ressources et d'échanges qui permet de rompre l'isolement des assistantes maternelles mais aussi d'aider les familles dans la recherche et l'obtention d'un mode d'accueil.



Espace de convivialité et d'échanges, le **lieu d'accueil parents enfants** de Paimbœuf est un réel outil au service des familles, qui fait désormais partie intégrante des activités du Centre socioculturel Mireille Moyon.



Objectifs

- Développer une politique d'animation, prévention et insertion à l'échelle intercommunale
- Coordonner et fédérer les opérateurs locaux de l'action jeunesse
- Favoriser l'émergence d'initiatives et de projets de jeunes et accompagner leur mise en œuvre
- Développer l'habitat jeunes sur le territoire

Actions à mener

- la mise en place et le pilotage d'un réseau de partenaires pluridisciplinaire (animation, projets, prévention...) chargé de mettre en œuvre la politique jeunesse sur le territoire communautaire
- un accompagnement renforcé des initiatives portées par les jeunes, avec un recours aux financements du dispositif « Prestation de services Jeunes » de la CAF
- la création d'une résidence Habitat Jeunes sur Saint-Brevinles-Pins, Saint-Père-en-Retz et Saint-Viaud



Objectifs

 Déployer une politique intercommunale en matière de parentalité en mobilisant les dispositifs déjà existants

Actions à mener

- suite au bilan positif du lieu d'accueil parents enfants (LAEP) créé en 2017 au centre socioculturel Mireille Moyon, déploiement en itinérance de ce LAEP associatif sur d'autres communes du territoire pour gagner en proximité
- le renforcement des actions collectives, d'information/ sensibilisation et de partage d'expériences en matière de parentalité
- le développement l'accompagnement personnalisé des familles mené par le LAEP et les psychologues de l'École des Parents*
- un accompagnement des professionnels de la petite enfance et enfance par l'École des parents et des éducateurs de Loire-Atlantique pour renforcer leurs compétences et mieux accompagner les familles

CRÉATION EN 2021 D'UN POSTE DE COORDINATEUR POUR METTRE EN COHÉRENCE LES POLITIQUES D'ACTION SOCIALE.



610 500 €

Investissement : 260 000 €

Fonctionnement : 350 500 €





Les **Écoles des parents** et des éducateurs IEPE) sont des associations qui soutiennent es familles et les professionnels dans es domaines de la parentalité, de la vie familiale et de l'adolescence.

AXE 6

PRÉVENIR ET ACCOMPAGNER

our bien accompagner nos habitants dans leurs démarches et parcours de vie, nous souhaitons remettre à plat nos pratiques en termes d'accès aux droits, d'insertion sociale. de santé, de qualité de vie des personnes âgées; ainsi que celles de nos partenaires du champ sanitaire et social. Pour être plus efficiente et solidaire, notre action sociale se doit notamment d'aller au-devant des publics les plus fragiles et d'apporter un accueil et une orientation de qualité, avec une égalité de traitement sur tout le territoire.

LES PARCOURS D'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SERVICES

Objectifs

- Mettre en place une stratégie pour améliorer l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement (AIOA) des habitants dans leurs démarches quotidiennes
- Harmoniser les modalités d'accès aux droits et aux services
- Améliorer l'accessibilité aux pôles de services en mobilisant des solutions de transport solidaire pour les personnes ne disposant pas de moyens de déplacements

Actions à mene

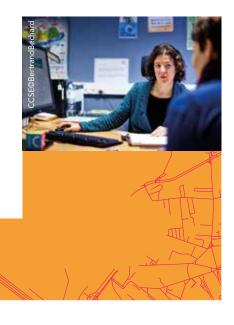
- l'adoption d'un protocole d'accueil et d'une charte pour les mairies, centres communaux d'action sociale, France Services, associations d'auxiliaires de vie...
- un soutien aux communes pour l'aménagement des lieux d'accueil (fond de concours ciblé)
- la mise en œuvre d'actions de médiation pour lutter contre l'exclusion numérique
- une meilleure coordination entre intercommunalité, communes et structures partenaires
- une formation des professionnels du champ social visant à les mettre en réseau et à mutualiser les informations
- la mobilisation des dispositifs de transport à la demande du territoire

LA VEILLE SOCIALE DE PROXIMITÉ

Objectifs

- Détecter les habitants en situation d'exclusion, de précarisation ou de mal-vivre résidentiel
- Organiser et piloter cette veille sociale de proximité à l'échelle communautaire

- la mise en place et animation d'un réseau de partenaires de proximité au contact des habitants (associations caritatives, centre communal d'action sociale, travailleurs sociaux, bailleurs sociaux, mairies...)
- une formation des professionnels et bénévoles sur les postures et bonnes pratiques en matière d'interaction avec les habitants, puis la programmation de rencontres régulières pour améliorer l'interconnaissance entre les acteurs chargés de l'accueil, information, orientation et accompagnement des publics.



L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Objectifs

- Accompagner l'adaptation des offres résidentielles au vieillissement, en s'appuyant notamment sur le logement solidaire et partagé
- Renforcer la veille et la prévention de l'isolement et de la dépendance

Actions à mener

- le développement d'actions de prévention et d'animation à destination du troisième âge, pour soutenir les aidants, développer du lien social, faciliter l'inclusion numérique
- la promotion de l'adaptation des habitations à la perte d'autonomie, via un meilleur accès aux aides pour réaliser des travaux et acquérir des équipements
- la prise en compte des besoins des publics âgés dans les programmes de construction ou de rénovation
- la création ou l'accompagnement de projets innovants d'habitat intermédiaires (habitat participatif permettant aux locataires d'avoir leur propre chambre et de partager des activités en commun, résidences intergénérationnelles, colocation intergénérationnelle permettant à une personne âgée occupant un appartement ou une maison trop grande de partager son logement avec un jeune actif en échanges de services ou d'un loyer modéré...)



ET LE PARCOURS DE SOINS

Objectifs

- Coordonner des actions de prévention ayant un impact en matière de santé (alimentation saine, médiation sportive et culturelle...)
- Suivi coordonné et prospectif de l'offre de soins
- Assurer un accueil et un accompagnement de qualité auprès des professionnels de santé, dans un contexte d'augmentation du nombre des seniors

Actions à mener

 la coordination et mise en cohérence des actions existantes CRÉATION EN 2021 D'UN POSTE DE COORDINATEUR POUR METTRE EN COHÉRENCE LES POLITIQUES D'ACTION SOCIALE.



BUDGET

600 000 €

Investissement : 582 500 € Fonctionnement : 17 500 €



BIEN VIVRE ENSEMBLE

fin de donner à tous les habitants, quelle que soit leur localisation, les moyens de s'épanouir, nous devons penser l'accessibilité de nos services publics à l'échelle de tout le territoire, pour déployer sur la communauté de communes un maillage cohérent d'équipements, d'offres de mobilités et d'animations. L'élaboration d'un projet sportif et d'un projet culturel permettra en outre de fédérer les initiatives qui font rayonner le territoire et cultivent le lien social au quotidien.



Loire à Vélo, Vélodyssée et Vélocéan... Si le vélo fait plus que jamais partie prenante de l'identité du Sud Estuaire, la tendance « mobilité douce » est également à la hausse du côté du territoire au quotidien, pour les déplacements de ses habitants.

Un schéma directeur des modes doux est une feuille de route des aménagements et investissements à mener sur un territoire pour favoriser les modes de transports sans moteur, qui ne génèrent pas de pollution

LA MOBILITÉ

Objectifs

- Développer et promouvoir des solutions de mobilité permettant de combiner les modes de transport : offres innovantes de mobilité collective ou collaborative, actions d'information et d'accompagnement à la mobilité...
- Connecter ce réseau de mobilités à des infrastructures de santé, d'accès aux droits, de culture...
- Développer le covoiturage, promouvoir les alternatives à l'automobile et accompagner le développement des déplacements « doux »

Actions à mener

- le développement de services de mobilité locale (transport à la demande, transports solidaires...) en s'adossant sur la contribution locale des entreprises au financement des transports en commun.
- un partenariat avec la Région en matière de transports interurbains
- l'aménagement de pistes cyclables en application du schéma directeur des modes doux*



LE PROJET SPORTIF DE TERRITOIRE

Objectifs

- Construire un projet sportif de territoire pour appuyer les acteurs locaux de l'encadrement sportif et proposer des activités adaptées aux usages et aux attentes de la population
- Initier des projets fédérateurs permettant de renforcer le lien social mais aussi de promouvoir une image dynamique du territoire (par exemple des démarches de labellisation «Ville sportive» et « Terre de Jeux »)

- un renforcement des liens entre les communes et l'intercommunalité en matière d'animation sportive, par le biais de projets construits en commun (label Terre de jeux par exemple)
- une définition claire des associations soutenues par l'intercommunalité ou bien par les communes
- l'amélioration des équipements et de leur complémentarité, l'évaluation des besoins futurs en tenant compte de l'évolution des pratiques (sport loisirs, sport santé, développement des mobilités douces).
- l'incitation des clubs sportifs à se fédérer pour mieux mutualiser leurs moyens en matière d'encadrement sportif professionnel
- un soutien à l'émergence de nouveaux clubs sur des disciplines sportives n'existant pas sur le territoire



Le projet culturel et le projet sportif de territoire visent à mettre la culture et les sports au cœur du développement de la communauté de communes.

Objectifs

- Construire un projet culturel de territoire pour renforcer l'accessibilité de la culture à tous les publics, conforter les politiques culturelles menées et les inscrire dans une cohérence d'ensemble à l'échelle du territoire
- Proposer une offre culturelle adaptée à différents publics en prenant appui sur les acteurs locaux (structures de création et diffusion)

Actions à mener

- une meilleure coordination des programmations culturelles, l'expérimentation de projets communs
- une meilleure mise en réseau des acteurs culturels (médiathèques par exemple) pour créer du lien entre les structures
- le développement d'évènements culturels, un soutien à l'animation de nouvelles actions culturelles
- la mise en œuvre du projet d'établissement de l'école de musique

L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Objectifs

- Mettre en œuvre une politique d'animation favorisant le bien vivre ensemble et la prise d'initiatives sur l'ensemble du territoire communautaire
- Accompagner et valoriser les projets de proximité d'animation solidaire associant des acteurs culturels et sportifs
- Mettre en place des actions ciblées de prévention et de soutien des personnes fragilisées, en matière de vieillissement, de lutte contre l'illectronisme, d'insertion, de soutien aux aidants

Actions à mener

- le pilotage par la communauté de communes de la politique d'animation de la vie sociale et du réseau de partenaires de proximité
- l'organisation d'actions pluri-thématiques (prévention/ sensibilisation, partage d'expériences, animations...) par les associations d'animation de la vie sociale
- l'implantation d'un espace de vie sociale* à Saint-Pèreen-Retz, intégrant la Maison des jeunes

LA CONSTRUCTION ET L'AMÉNAGEMENT DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES

Objectifs

- Construire une nouvelle gendarmerie à Saint-Brevin (investissement de 3 750 000 € sur 2020-2023)
- Rénover les locaux du siège de la communauté de communes à Paimbœuf (500 000 € de travaux)





BUDGET

4 344 000 €

aont

Investissement : 374 000 €

Fonctionnement : 3 970 000 €



Un **espace de vie sociale** est un lieu de partage soutenu par la CAF et géré par une association, proposant des activités collectives et incitant la participation des habitants. Ils permettent de renforcer les liens sociaux et familiaux et les solidarités de voisinage.

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

es élus de la communauté de communes Sud Estuaire ont engagé une démarche de projet de territoire, au sein duquel la gouvernance a fait l'objet de discussions. Ils souhaitent formaliser leurs échanges et leurs choix dans le cadre d'un pacte de gouvernance pour la durée du mandat : 2021-2026.

Un socle de valeurs communes

- L'affirmation du politique et l'appropriation communautaire : la CCSE est un lieu de définition d'une politique globale pour le territoire et non une addition des projets communaux. Les élus sont acteurs de la politique menée et définie par eux.
- Une relation plus fluide et interactive entre la CCSE et les communes dans la détermination et la mise en œuvre des politiques locales.
- Une logique renforcée d'animation du territoire, pour améliorer la relation aux citoyens, aux usagers et aux acteurs du territoire.

Une amélioration du fonctionnement des instances obligatoires

La mise en place de délégations plus larges au Président et aux Vice-Présidents permet d'affirmer le rôle stratégique du bureau. Cette tendance doit être confortée, notamment en travaillant sur une relation plus étroite entre le bureau et les commissions.

Les commissions doivent évoluer dans le sens d'une approche plus participative, avec des débats et des arbitrages entre élus, sur la base d'investigations (analyses techniques, études, ..) qu'il convient d'organiser. Cette évolution passe par une relation plus étroite au bureau. Dans le cadre de ces missions assumées par les commissions, il convient de généraliser la mise en place de groupes de travail, pour étudier et décliner les sujets. L'installation de ces groupes de travail présente l'intérêt de déléguer et d'impliquer les élus de la commission sur des sujets plus ciblés et sur un temps donné.

Le Conseil de développement

Comprenant moins de 50 000 hab., la CCSE n'est pas obligée de mettre en place un conseil de développement. Néanmoins considérant la nécessité d'associer la société civile aux réflexions engagées, les élus communautaires souhaitent conserver un conseil de développement.

Il est l'instance privilégiée pour assurer la concertation citoyenne. Ses membres sont indépendants et il peut se saisir de tout sujet. Sa mise en place est actée par délibération du conseil communautaire, qui précise également son fonctionnement : nombre de membres, coordination avec les élus, moyens mis à disposition, charte de travail.

De nouvelles instances de coopération

La conférence des maires

Tous les maires n'étant pas membres du bureau, il est créé une conférence des maires, qui réunit les maires de la CCSE et les membres du bureau communautaire.

Elle est un lieu privilégié de débats stratégiques sur la trajectoire globale des politiques locales engagées et leurs impacts à moyen et long terme. Elle est aussi une instance de débats sur l'articulation des projets communaux et communautaires. Ses attributions sont consultatives et elle n'a pas vocation à se substituer au conseil communautaire dans les prises de décisions ni au bureau dans leur mise en œuvre.

La conférence des maires peut aborder les sujets suivants : prise de nouvelles compétences, définition de l'intérêt communautaire, mutualisation des services, suivi du projet de territoire, orientations fiscales, aménagement du territoire

Le séminaire

Un séminaire réunissant l'ensemble des élus du territoire se tient une fois à deux par an sur une thématique donnée. Le cas échéant, des acteurs et partenaires institutionnels peuvent aussi y être associés. Il permet notamment des échanges en atelier par petits groupes pour favoriser l'interconnaissance entre élus et le partage d'expériences et contribuer ainsi à tisser un lien plus serré entre élus communaux et la communauté de communes. Il permet aussi de susciter des réflexions collectives et d'interroger les politiques publiques locales sur des thématiques identifiées et notamment celles du projet de territoire ou sur des enjeux conjoncturels particuliers.

Mieux articuler les actions communales et communautaires

Les prises de compétence

L'éventuelle prise de nouvelles compétences et/ou la (re)formulation des intérêts communautaires pour les compétences partagées devront être débattues en conférence des maires. Des études fines d'impacts techniques et financiers devront précéder et éclairer les débats.

Dans le cadre du projet de territoire, plusieurs pistes de réflexions ont été initiées :

- Prises de compétences éventuelles : mobilité, eaux pluviales, parentalité, animation de la vie sociale »...
- Évolutions éventuelles des intérêts communautaires : commerce, équipements/animations touristiques, animations culturelles, sportives...

La mutualisation

Les dispositifs de mutualisation entre la CCSE et les communes sont déjà nombreux et fonctionnels. Certains sont récents et à ce stade, il n'est pas souhaité les développer encore à court terme. Un rapport annuel spécifique présentant le bilan des mutualisations engagées sera produit en annexe du rapport d'activités de l'EPCI.

Les fonds de concours

Le principe de « fonds de concours thématisés » sera généralisé, par le soutien de la CCSE à des investissements communaux dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique validée collectivement, et pouvant donner lieu à une animation mutualisée ou non. Pourront par exemple être concerné la mise en place de tiers lieux ou d'espace de coworking, au titre du développement économique, ou la mise en valeur d'éléments du patrimoine au titre de la politique touristique intercommunale...

La coopération entre les services

Il est acté de promouvoir une interconnaissance et des coopérations accrues entre les élus, mais aussi entre les agents de la CCSE et ceux des communes, à travers des temps d'échanges, de travail et de convivialité, ou le développement d'outils coopératifs. Mais aussi de favoriser la transversalité entre les services communautaires malgré l'éclatement géographique des sites : management de réflexions et de projets communs interservices, rencontres...

FINANCEMENT

Le présent projet de territoire représente un budget total de

24 898 552 € jusqu'en 2026, dont

17 960 752 € d'investissement

et 6 937 800 € de fonctionnement.

Ces coûts nets seront à la charge effective de la communauté de communes (subventions déduites).

Ils n'incluent pas les frais de fonctionnement habituels de la communauté de communes.

